A TOURCOING

PONT-DES-PIATS
TOURCOING — Téléphone 18-13

Aujour. Mat. à 3 h. ; Soirée à 8 h.
Le grand succès
Roger la Honte
100 % parlant français
KATE de NAGY dans
La belle aventure
Les Actualités parlantes françaises

DIMANCHE 4 et LUNDI 5 JUIN
2 BALS PERMANENTS
de 3 heures à 11 heures

Printania - rue de Mouvaux Octroi Car D
SERGENT X -- RONNY

AU FRESNOY
AU DANCING : Deux orchestres
AU CINÉMA : Séance permanente de 15 à 23 h. — *Au programme :*
Armand BERNARD dans
les 28 jours de Clairette
UN SUCCÈS
FERNANDEL - J. GALLAND dans
LE JUGEMENT DE MINUIT
Le plus attrayant et le plus passionnant des films
Pour les enfants : *Manège de petits chevaux vivants — Jardins : Plage artificielle (Sable de mer)*
Demain dundi :
SÉANCE comme le DIMANCHE
L'orchestre-jazz « MERRY-BAND »

TÉLÉ 3.51 **OLYMPIA** RUE HOUCHARD
Auj., matinée à 3 h., soirée à 7 h. 30
Le plus gros succès de l'année
LES 28 JOURS DE CLAIRETTE
avec Armand BERNARD
Une superproduction dramatique
Le Jugement de Minuit
avec FERNANDEL
LE PLUS BEAU DANCING
LE MEILLEUR ORCHESTRE

A LILLE

AUJOURD'HUI DIMANCHE

Rexy. — 2 h., 5 h., 8 h. 30 : sur scène : Dréan en personne ; à l'écran : « Une jeune fille et un milliou ».
Familia. — Permanent de 10 h. 30 à 19 h. soirée à 20 h. 30 : « Le Revenant » et « Pour vivre heureux », avec Noël Noël.
Capitole. — 14 h., 17 h., 20 h. 45 : « Marie (légende bongroise).
Gambe. — 14 h., 17 h., 20 h. 45 : « Rocambole ».
Omnia. — Permanent de 14 h. à 20 h. ; soirée à 20 h. 45 : « La chasseur de chez Maxims ».
Union. — 2 h., 5 h., 8 h. 30 : « Les bleus de l'amour » et « Le crime du chemin rouge ».
Ciné du Progrès. — « Les deux orphelines ».
Variétés Fiveises. — « Milady » (suite et fin) « Trois Mousquetaires ».
Orphéon-Fives. — « Le béguin de la germinée ».
Meurmont-Cinéma. — « Les Anges de l'Enfer ».
Mondial-Cinéma. — 2 h., 5 h., 8 h. 30 « Jean de la Lune ».
Palace-Cinéma. — 2 h., 5 h., 8 h. 30 « Trader-Horn ».
A la Vue des Coureus. — Bal champêtre.
Fiviane - Dancing.
Palais Saint-Maurice. — Bal.
Café des Fleurs. — Dancing.

PALAIS SAINT-MAURICE
(Direction : C. BEUDAERT)
DANCING tous les Dimanches et Fêtes de 15 heures à minuit

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — **Au Groupe Colombophile des Pollus d'Orient de Roubaix et ses Cantons** : Un groupe de Pollus d'Orient s'est constitué en un Comité colombophile au cours de leur réunion, mardi 1er juin dernier.

Il est envisagé un très grand concours colombophile pour le 8 octobre prochain, au profit de la caisse de secours des Pollus d'Orient, et d'une œuvre charitable de la Ville.

Le Comité colombophile est ainsi composé : président M. **Arthur Darreveux** de Roubaix ; vice-président, **Ch. Vanderbecken**, de Roubaix ; secrétaire général M. **Van den Bessel**eer, secrétaire-trésorier **Jules Debaudringhien**, de Croix ; Commissaires : **Eugène Liéter**, de Roubaix ; **Jean Procureur** et **Henri** Dellefolie, de Wasquehal.

LILLE

UN MOTOCYCLISTE EST PROJETÉ CONTRE UNE VITRINE RUE ROYALE

Hier vers 19 heures, M. Jean Méhoy, demeurant 25, rue du Chauffour à *La Madeleine*, circulait en motocyclette rue de La Barre.

A l'angle de cette rue et de la rue Royale, il dérapa dangereusement et fut projeté contre la façade de l'immeuble portant le numéro 4 de la rue Royale.

Il ne fut blessé que légèrement. Par contre, en vertu de la vitesse acquise par le bolide, la façade de l'immeuble a subi des dégâts assez importants.

PETITES NOUVELLES

Un Yougoslave arrêté. — Ignace Biazina, 31 ans, terrassier, sans domicile fixe, a été arrêté pour usage de faux papiers d'identité. Il fait l'objet d'une demande d'extradition, car évadé d'une prison de son pays, il est venu en France avec les papiers de son frère.

On a trouvé. — Jeudi, le jeune Désiré Turnelle, 11 ans, 86, rue Gustave Delory, a trouvé dans les remparts un paquet contenant trois paires de guêtres. Une de ces paires porte une étiquette jaune marquée 307 M. B. M. Avis au propriétaire.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 1er juin

Le « déjeuner » du cheval. — Le 29 mars, le canonnier Abbès ben Mohamed, du 54e régiment d'artillerie lourde à Lyon, arrivait en gare de Lille, cour des Buisses, accompagnant dans un wagon le cheval de son lieutenant, cheval qui devait participer à une épreuve le 2 avril à l'Hippodrome des Flandres, à Marcq-en-Barœul.

Abbès ben Mohamed se renseigna pour avoir un commissionnaire qui aurait été chargé de transporter jusqu'à l'Hippodrome le fourrage destiné au cheval composé de deux balles de foin, deux balles de paille et d'un sac d'avoine d'environ 80 kilogs.

LES LAVEUSES "VELO" 116, R. de Lannoy ROUBAIX

vous présentent :

MACHINE A LAVER A MAIN
à partir de 395 fr.

MACHINE A LAVER AU MOTEUR
à partir de 595 fr.
payable 15 et 20 fr. par semaine

MACHINE A COUDRE
tête rentrante, bureau marche arrière et avant
payable 20 fr. par semaine

ASPIRATEUR DE POUSSIÈRE
le plus moderne
le plus simple
le plus pratique
livré complet avec accessoires
15 Francs par semaine

DISCRÉTION ABSOLUE

Un commissionnaire se présenta, c'était un sieur Marcel Mullier, 41 ans, journalier à Lille, 41, rue Malpart, lequel discuta au sujet du prix du tramport.

Que se passa-t-il ensuite ? Toujours est-il que, bien qu'ayant trouvé trop cher le prix demandé, la marchandise fut chargée et Mullier, n'ayant plus trouvé à la sortie de la gare le canonnier Abbès ben Mohamed, alla confier son aventure au commissaire de police.

D'après Mullier, le commissaire lui aurait dit : « Débrouillez-vous ». Et Mullier alla revendre la marchandise pour une somme de 50 francs.

Mais notre canonnier, qui était allé d'abord conduire son cheval à l'Hippodrome avec l'intention de faire lui-même le commissionnaire à son retour, en faisant plusieurs voyages, ne retrouvant plus sa marchandise, alla lui aussi, conter sa mésaventure.

Mullier fut poursuivi pour vol et à l'audience d'hier, il a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

Coups. — Albert Couture, 45 ans, journalier à Templeuve, rue de Lille, se disputait fréquemment depuis un certain temps avec sa femme. En mars 1933, il la frappa et le 29 mars, il lui porta un coup de poing sans motif plausible.

Couture a été condamné par défaut à 25 fr. d'amende.

La fraude. — Le 24 mai, à 23 h. 45, des douaniers en surveillance à Neuville-en-Ferrain, voyaient venir de la direction de la Belgique trois individus qui marchaient ensemble chargés à dos.

Reconnaissant des fraudeurs, les préposés déclinèrent leur identité et s'élancèrent sur les trois hommes, qui prirent la fuite. Deux purent rejoindre le territoire belge, le troisième fut arrêté, couché dans un champ de blé.

Les douaniers firent des recherches et trouvèrent trois sacs renfermant 38 kilos de tabac. Emmené au bureau de douane, le trafiquer déclina son identité : Julien Adins, 40 ans, coureur à Mouscron, 22, rue Alfred Henno.

Le Tribunal a condamné Adins à six mois d'emprisonnement et à une amende de 2.281 fr. 25. Cette peine d'emprisonnement se confondra avec celle de trois mois prononcée à la même audience du chef d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Les mœurs. — 2 mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende à Léon Paguiez, 42 ans, valet de chambre à Lille, 12 bis, rue de Gand, pour outrage public à la pudeur.

Les accidents. — Arthur Dujardin, 28 ans, imprimeur à Lille, 3, rue Saint-Martin, conduisait une automobile le 7 mars 1933, à Lille, boulevard Victor Hugo, lorsqu'il heurta un motocycliste. 25 fr. avec sursis et 5 fr. pour la contravention d'avoir abordé une croisée de chemin sans annoncer son approche.

— Suzanne Rotse, 20 ans, sans profession à Tourcoing, 142, rue de Lille pilotait, le 18 octobre 1932, une automobile appartenant à son père, suivant la rue de la Gare, à Roubaix pour se rendre vers la Grand'Place lorsqu'elle heurta un piéton, M. Louis Lecomte, qui fut blessé.

Suzanne Rotse a été condamnée à 100 francs d'amende et deux amendes de 5 francs pour les contraventions (Me Albert Boyer-Chammard). M. Lecomte partie civile, a obtenu une provision de 5.000 fr. (Me Balavoine). Il sera examiné par un médecin expert.

— Jules Lambray, 33 ans, fondeur en fer, à Wattrelos, heurtait avec une automobile qu'il conduisait, un motocycliste, à l'angle des rues de l'Epeule et du Grand-Chemin, à Roubaix.

Lambray a été condamné à 15 jours de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et 4 amendes de 5 fr.

Affaires diverses. — 3 mois d'emprisonnement à Julien Adins, 40 ans, coureur à Mouscron, qui avait enfreint un arrêté d'expulsion.

— 6 jours avec sursis, 16 fr. et 5 fr. d'amende à Arthur Geldof, 47 ans, ringueur à Armentières, 5, rue Saint-Louis qui, le 4 avril 1933, étant ivre, outragea le sous-brigadier de police Turpin.

AUDIENCE DU 2 JUIN

Au café. — Le 28 mai 1933, au début de la soirée, le garde champêtre Verryser, de *Seclin*, qui venait d'être informé qu'une bagarre avait lieu dans un café de la ville, se rendait immédiatement sur les lieux. A son arrivée, il remarquait un individu en état d'ivresse, et la figure ensanglantée.

S'étant renseigné auprès du cafetier, le magistrat apprit que cet individu avait cherché à se battre avec des consommateurs, à qui il avait porté déjà des coups.

Invité à se rendre au commissariat, cet homme, un sieur Charles Dehaynin, 26 ans, ouvrier agricole à Seclin, s'y refusa et attrappa le gardien par la tête, cherchant à le terrasser. Maîtriser, il injuria la police.

Le tribunal l'a condamné à 15 jours de prison, 50 fr. et 5 fr. d'amende.

Amateur de T.S.F. — Robert de Martelaere, 26 ans, mécanicien à *Lille*, rue de Wattignies, cité Mignot, 9, avait formé opposition à un jugement qui l'avait condamné par défaut à 6 mois d'emprisonnement pour avoir soustrait du matériel de T.S.F. d'une valeur de 631 fr. 50 au préjudice des Etablissements Desmet.

Le tribunal a maintenu les six mois de prison, mais a fait à l'opposant l'application de la loi de sursis. Par contre il paiera 25 francs d'amende.

Au marché. — Le 6 avril 1932, à 10 h. 45, Mlle Tibaux, demeurant à Lille, faisait son marché à La Bassée, et se trouvait devant l'étal d'un marchand forain, lorsqu'elle sentit qu'on fouillait dans le sac à provision qu'elle avait en mains. Examinant celui-ci, elle constata qu'un portemonnaie contenant 40 francs environ, et qu'elle y avait déposé, avait disparu.

Elle porta ses soupçons sur une femme qui se trouvait près d'elle et qui venait de disparaître assez rapidement. Elle se mit à sa recherche, l'interpella à la sortie d'une pâtisserie, mais cette femme se fâcha, disant notamment : « Pour qui me prenez-vous ? ».

Plainte fut déposée, et notre voleuse fut bientôt passer des aveux. Elle reconnut d'ailleurs qu'au moment où elle avait été interpellée, elle avait pris soin de laisser tomber le portemonnaie.

Cette femme, Rachel Deretz, 33 ans, sans profession, à *Lille*, 4, rue Mexico, a été condamnée à 15 jours d'emprisonnement avec sursis.

Scène de cabaret. — Dans la soirée du 31 mars, Mme D., gérante de café à *Lille*, voyait entrer dans son établissement, deux hommes et deux femmes qui se firent servir une consommation. Une discussion eut lieu et des coups furent échangés.

La cabaretière voulut ramener le calme mais, paraît-il, fut frappée par une des consommatrices avec une violence particulière.

Voyant cela, les deux hommes frappèrent le fils de la cabaretière à coups de poing et de pied.

Bref, il paraît qu'une véritable mêlée aurait eu lieu dans le café.

L'enquête se termina par le renvoi en correctionnelle, sous l'inculpation de coups réciproques, de cinq personnes : Adrienne Reynaud, 46 ans, ouvrière de filature à *Lille*, 77, rue Négrier ; Louis Debacre, 31 ans, charretier à *Lille*, 77, rue Négrier ; W. D., gérante de café à *Lille* ; E. D., 22 ans, fraiseur à *Lille* ; L. E., 55 ans, peintre à *Lille*.

Les trois derniers ont été acquittés, un doute subsistant sur les faits qu'on leur reprochait (Me Gobert).

Adrienne Reynaud, déjà condamnée pour coups, médiocrement notée, a encouru 50 fr. d'amende : Debare Louis a été condamné à 25 fr. d'amende. Tous deux étaient défendus par Me Noiret.

Affaires diverses. — 16 francs d'amende à Paul Kamalewski, 41 ans, cimentier à *Lille*, 25, rue de la Vignette, pour avoir voyagé en chemin de fer de Baisieux à Lille, sans être muni d'un billet régulier.

— 25 francs à Nicolas Ivanoff, 27 ans, étudiant en chirurgie à *Drancy*, qui le 21 mars 1933, à Lille, rue Inkermann, frappait la demoiselle Petit, à la suite d'une discussion survenue entre eux.

— Albert Salvin, 24 ans, rattacheur à *Mouscron*, et Lucien Potier, 27 ans, actuellement soldat, ont été respectivement condamnés à 4 mois et 3 mois de prison, et solidairement à 1.109 fr. 30 d'amende, pour introduction frauduleuse de 17 kilos 500 de tabac de provenance étrangère.

— Le même Salvin Albert, qui avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion dont il n'avait pas tenu compte, s'est vu infliger 4 mois de prison, peine qui se confondra avec celle prononcée pour fraude.

— Huit jours avec sursis et 50 francs d'amende, à Stéphane Kulyk, 27 ans, manœuvre à *Ronchin*, pour vol d'une traverse de chemin de fer.

AUDIENCE DU 3 JUIN

Dans la nuit du 30 avril 1933, on pénétrait dans un immeuble de la rue de la Gare, à **Croix**, immeuble portant le numéro 2, et on y faisait une véritable rafle d'objets, notamment imperméable, portefeuille, bagues de grande valeur, etc...

Les auteurs de ce vol furent identifiés et l'un put être arrêté. Léon Durez, mineur à Charleroi. C'était l'instigateur de ce coup audacieux.

Cet individu, mal noté, dénonça son complice, Antoni Nowak, mineur à Charleroi.

Après plaidoirie de Me Noiret, le tribunal a condamné Durez à deux ans de prison et Nowak, par défaut, à 18 mois de prison.

Le pourboire du garçon. — Félix Lhotte 23 ans, garçon de café à **Lille**, était poursuivi pour avoir volé une somme de 44 francs déposés dans une poche de manteau de dame.

Il a encouru trois mois de prison, après plaidoirie de Me Noiret. La femme M... E... poursuivie comme recéleuse, ayant pu justifier de sa bonne foi, a été acquittée (Me Denise Danel).

Affaires diverses. - Six mois par défaut à Maria Polek, sans domicile connu, pour vol d'une somme de 1.100 francs au préjudice de son patron.

— Trois jours de prison et 500 francs d'amende à Berthe Kindt, soigneuse à **Hersaux**, qui a importé deux kilos de tabac étranger.

— Six jours et 500 francs, pour même délit, à Paul Vandenberghe, sans domicile fixe.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Le cadavre de la Polonaise a été retiré de la Deûle

Dans un précédent numéro, nous avons relaté que dans la soirée de mardi la gendarmerie avait été prévenue qu'une femme avait été vue se jetant dans le canal de la Deûle, à une cinquantaine de mètres au-dessus du Pont Royal, à **Saint-André**.

L'enquête avait permis d'établir qu'il s'agissait d'une Polonaise nommée Maria Kraftlock, née le 15 mai 1907.

Le cadavre de la désespérée a été retiré de la Deûle, hier matin, à proximité des usines Kuhlmann.

Après les constatations d'usage, la gendarmerie a fait transporter le corps à la Morgue où il sera examiné par le docteur Masson, qui doit délivrer le permis d'inhumer.

Une fillette renversée par une auto

Hier matin, vers 11 h. 30, alors que le marché habituel battait son plein et que la rue de Marquette était très animée, une fillette de huit ans, Thérèse Lebleu, demeurant rue Saint-Victor, 133, gagnait le trottoir de droite en compagnie de sa mère, face l'épicerie. Tout à coup, elle fut renversée par une auto conduite par Mlle D... N...

Aux cris poussés par de nombreuses personnes, la voiture s'arrêta une quinzaine de mètres plus loin.

La fillette avait été aussitôt relevée par des passants et transportée chez le docteur Happe, qui ne releva fort heureusement que des contusions sans gravité.

Les agents de service au marché, ouvrirent une enquête pour établir les responsabilités.

En perdant l'équilibre. — M. Jules Antoine, 48 ans, charpentier, demeurant, 33, rue Jules Drumez, à **Pérenchies**, était occupé dans un chantier, rue du Chaufour, pour le compte de M. Rogié, entrepreneur.

Comme il travaillait sur le deuxième gitage de l'immeuble en construction, il perdit l'équilibre et tomba sur les traverses du premier étage.

Le médecin qui l'examina, le fit admettre d'urgence à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille, car, outre les fortes contusions relevées au ventre et à la poitrine, on craint des lésions internes.

En déchargeant des caisses. — Occupé pour le compte de la société industrielle de transport automobile, rue du Sentier, M. Dupont André, 27 ans, chauffeur, demeurant à Chéreng, s'est blessé à la jambe droite, en déchargeant des caisses pleines. Examiné par le docteur

HELLEMMES

Accidents : Humez Louis, 47 ans, manœuvre, rue Basselart, 7, travaillant pour le compte de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, dans les Ateliers, se trouvant à l'intérieur du magasin, et aidait au dégagement d'un bac chargé de chaîner, lorsqu'il reçut un montant sur le pied droit, ce qui lui occasiona une contusion des trois derniers orteils, avec fêlures possible. Incapacité de travail de 15 jours.

— D'autre part, le jeune De Brabander Albert, âgé de 14 ans, rattacheur, rue Nouvelle, maisons Dufour, 4 travaillant pour le compte de la Société Cotonnière d'Hellemmes Limited, dans la filature de cardé, 53, rue Sadi-Carnot a été coincé entre un chariot et la porte système.

Il en est résulté des plaies contuses de la région dorso-lombaire et du coude droit, avec fracture possible de l'extrémité inférieure du radius gauche. Un examen radiographique a été jugé nécessaire. Incapacité de travail de trois semaines environ.

ANNŒULLIN

Trois arrestations. — Les gendarmes Devassine et Jacob, de la brigade d'Annœuillin, en tournée, ont arrêté les individus ci-après : Barafie Désiré, 30 ans, mineur, demeurant à Annœuillin, en vertu d'une contrainte par corps ; Gessner Adelbert, sujet autrichien, âgé de 32 ans, pour vagabondage ; Lecocq Gaston, 55 ans, journalier, né à Thun, sans domicile fixe, pour outrage public à la pudeur et ivresse.

WERVICQ-SUD

Fêtes de Pentecôte. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les bureaux de la mairie seront fermés lundi 5 juin, toute la journée et la matinée du mardi 6 juin.

Consultation des nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu à la mairie, mardi 6 juin, à 15 heures, au lieu de lundi, jour férié.

Contrôleur des contributions. — Le maire informe ses administrés que le contrôleur des contributions directes de la division Comines-Wervicq habite actuellement Lille, 11, rue Louis-Faure, et non plus 18, rue de Thionville.

Dépôt de décombres. — Avis est donné aux habitants qu'il est absolument interdit à l'avenir de déposer des décombres ou debris divers de démolitions, ordures, etc., dans la rue de Bousbecque prolongée en voie d'ouverture (ancienne déviation du tramway).

Gymnastique et fanfare. — Pour la Fanfare « Jeanne d'Arc », répétition sur le terrain des sports, mardi 6 juin, à 19 h. 30, et pour la gymnastique, section des pupilles, mercredi 7 juin, à 19 h., et pour les adultes, à 20 heures. Présence absolument obligatoire sous peine d'amende ou de radiation. Exercices du grand concours de l'Union de Flandre du 2 juillet, à Quesnoy-sur-Deûle ; pyramides.

ARMENTIERES

DE LA LYS A LA MER

Construire un canal maritime de Lille-Roubaix-Tourcoing à la mer du Nord, en passant aux abords d'Armentières et d'Hazebrouck, voilà le projet qui a été émis il y a quelques années. Il n'est pas douteux que cette voie d'eau entraînerait un trafic très important avec les grands centres industriels du Nord. Gand et Bruxelles sont devenus ports de mer. La première de ces deux villes et surtout ses abords, a bénéficié d'un développement considérable, au point de vue transports et industrie. Les ports situés à l'intérieur des terres ont toujours un gros trafic. Ainsi Paris est le premier port. En 1932 il a atteint 15 millions 447.000 tonnes tandis que Rouen n'avait que 11.300.000 tonnes, Marseille 8.880.000 tonnes et le Havre 4.900.000 tonnes.

En raison du succès considérable du canal de Gand à la mer, par Sas-de-Gand, la Belgique a décidé de prolonger le canal maritime de Bruxelles vers les charbonnages de Charleroi-Mons. Ce sera encore là une nouvelle source de prospérité industrielle pour le pays.

UN PROJET BELGE

Mais la Belgique ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Elle a maintenant établi le projet de relier la Lys à l'Yser en passant par Oyghem, Ingelmunster, Iseghem, Roulers, Roeselare, Handzaeme-Cortemarck, Werchem et Dixmude.

Il existe déjà un petit canal de Oyghem à Roulers et de Dixmude à Handzaeme. Un élargissement et approfondissement serait nécessaire. Il ne resterait ensuite qu'un tronçon de canal de 15 kilomètres à creuser entre Roulers et Handzaeme pour relier directement la Lys à Dixmude (Yser) par un canal de 40 kilomètres environ.

Une réunion a eu lieu lundi 22 mai à Dixmude à ce sujet et un comité intercommunal a été formé entre Roulers et Dixmude pour l'étude et la mise au point du projet qui seront poussées avec diligence.

Ajoutons que plus près de nous on a déjà depuis un siècle essayé de relier l'Yser à la Lys par Ypres et Comines. C'était le trajet le plus court. Le canal d'Ypres à Comines n'a qu'une douzaine de kilomètres. Il a été creusé sur presque toute sa longueur mais les sables mouvants ont, par endroits, rendu la construction des rives et des ponts impossibles. Plusieurs sociétés d'entreprises ont fait faillite dans ces travaux, lesquels ont été abandonnés à trois reprises différentes depuis un siècle. On espère quand même que les progrès de la technique permettront un jour de mener à bien cette œuvre presque achevée mais abandonnée.

Le transport par eau a toujours été très apprécié en raison de son extrême bon marché. Et comme toutes les régions sont devenues interdépendantes les unes des autres les transports faciles et peu coûteux vont donc être de plus en plus appréciés.

Armentières a connu autrefois le projet du canal **Béthune-Armentières** en utilisant la rivière des Layes jusque la côte d'Aubers. Bailleul a eu le projet de creuser un canal jusque la Lys en passant par Steenwerck et Nieppe et de gagner Hazebrouck par Vieux-Berquin et la Motte-au-Bois. Enfin, pendant la guerre, les Anglais étaient décidés à élargir le canal d'Hazebrouck à la Lys pour permettre le passage des grandes péniches de 300 tonnes. L'instabilité du front en 1918 fit renoncer à ces travaux et le projet alla rejoindre tant d'autres dans le tiroir des affaires classées. — **E. VAN**

LE RECEVEUR DES DOUANES DU BIZET, M. BILCO, PREND SA RETRAITE

M. Bilco, receveur des douanes au Bizet-Frontière, vient de prendre sa retraite à la date du 1er juin après une carrière bien remplie : 27 ans d'activité au service des douanes. Né le 15 mars 1874 à Hazebrouck, **M. Bilco** accomplit son service militaire à Lille, au 43e d'Infanterie où il conquit les galons de sous-officier pour passer ensuite Officier de réserve.

M. BILCO

Il a débuté dans l'Administration des Douanes le 1er janvier 1897 comme préposé à **Halluin**. Sous-brigadier à Deûlémont puis à Roubaix, il fut nommé brigadier à Bousbecque le 1er septembre 1900, puis affecté à la mobile de Tourcoing et au service de la gare de Lille. Commis des douanes le 1er août 1910 à Ghyvelde-Gare puis au Risquons-Tout, il a été nommé receveur à **Neuville-en-Ferrain** le 1er octobre 1911.

C'est là que la guerre le trouva à son poste où il reçut l'ordre de rester et où il eut l'occasion de rendre d'immenses services aux populations de la zône frontière. Après une longue et dure captivité il revint peu après l'Armistice à Neuville-en-Ferrain. Au dernier poste qu'il occupait, receveur au bureau du Bizet depuis le 1er mai 1925, M. Bilco avait su par sa courtoisie et son accueil affable s'assurer la sympathie des riverains comme celle du personnel auquel il montrait le meilleur exemple d'une carrière bien remplie.

CONCOURS DE BALLONNETS

Le comité des fêtes de la cité des Cheminots et du quartier de la Gare organise un concours de ballonnets pour tous les enfants du quartier. Le concours aura lieu le 18 juin. Les cartes donnant droit à la participation coûteront un franc et seront distribuées aux enfants le dimanche 18 juin, à 11 h., à la salle des fêtes. Le lâcher des ballonnets se fera à 16 h. au terrain des sports. Les enfants prenant part au concours défileront l'après-midi avec leur ballon derrière la clique scolaire d'Armentières. Le concours ne durera que 15 jours.

UNE DOT DE 2.000 FRANCS

Les personnes qui auront effectué de plein gré des versements à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, en dehors de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et en dehors de toute affiliation à un système collectif de retraites, qui, d'autre part, ont au moins trois enfants vivants, peuvent obtenir pour une de leur fille une dot de 2.000 fr. S'adresser à la Mairie (secrétariat) pour tous renseignements, sauf le jeudi et le samedi, avant le 25 juin.

EXCURSION A KEMMEL

Il est rappelé que c'est demain lundi 5 juin qu'aura lieu l'excursion aux fêtes de Kemmel organisée par les « Vrais Amis ». Quelques places sont encore disponibles et les personnes qui désirent faire ce déplacement sont priées de s'inscrire de suite au siège, café de la Tranquillité, place St-Vaast ; 1er départ le matin à 9 h. ; 2e départ à 13 h. Prix : 5 fr. aller et retour, dernier délai dimanche soir.

LITERIE MATELASSERIE DU NORD
23, rue de LANNOY
ROUBAIX

vous offre la CHANCE DE GAGNER 50.000 Fr. et bien d'autres lots en achetant vos LITERIES chez elle.
Ne manquez pas cette occasion de tenter la fortune tout en faisant un achat sérieux.

FABRIQUE ET VEND
TOUT ce qui concerne la **LITERIE**

LIT complet 2 personnes, 13 articles, à partir de .. **295** francs

Pour tous vos achats en
LITS, SOMMIERS, MATELAS
adressez-vous à ELLE en Confiance
Vous verrez que sa réputation est méritée

Sa Spécialité fait sa Supériorité — ENTRÉE LIBRE — Sa Spécialité fait sa Supériorité

LIVRAISON GRATUITE A DOMICILE

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Le Monument aux Morts d'Estaires

L'inauguration officielle aura lieu cette année

Un concours de circonstances extrêmement défavorable n'avait pas permis encore à la Ville d'Estaires de rendre à ses 244 enfants, morts pour la Patrie, le solennel hommage de reconnaissance qui lui était dû.

Cette situation provenait de la difficulté d'expropriation des terrains situés face à l'église paroissiale, prévus pour l'érection du monument.

La maquette du Monument aux Morts D'ESTAIRES (Ph. Robert)

Avant guerre, en effet, l'église était enlouré de maisons. Après la dévastation totale de la cité, le nouveau plan d'aménagement supprimait cet état de choses assez fâcheux.

Mais les formalités furent longues et difficiles ; déjà la population avait collaboré à l'érection dans la nouvelle église, d'une plaque de marbre portant les noms des glorieux défenseurs du pays, morts au champ d'honneur.

Il fallait davantage, et les efforts et la ténacité de la Municipalité ont eu raison de toutes les difficultés.

LES EFFORTS DU COMITÉ

A cette heure, le terrain choisi est entièrement libre. Le Comité formé il y a plusieurs années déjà, poursuit avec activité la mission qu'il s'est donnée et qu'il mènera à bien.

Le Comité est composé de M. Albert Palmart, président et en même temps Président de l'Association des Mutilés d'Estaires ; MM. Michel Blanquart et Paul Vieren, vice-présidents ; Alfred Leleu, secrétaire ; Tocquet, trésorier.

En font également partie, MM. Wattine, maire, les présidents des sociétés locales, les parents ayant deux enfants morts à la guerre.

Avec empressement, la population a souscrit et a fait preuve d'une grande générosité.

Le montant recueilli permet d'espérer la création d'une œuvre dont la ville d'Estaires sera fière et nous croyons savoir que l'inauguration aura lieu cette année même au cours de l'Eté.

Dernière Heure

L'Assemblée Générale de la Fédération du Nord des « Essi » à Malo-les-Bains

L'arrivée des délégués à Dunkerque

Les délégués des Syndicats d'Initiative sont arrivés à **Dunkerque**, hier soir. Ils ont été reçus à la Chambre de Commerce par M. Ziegler, représentant le président, M. Trystram, empêché. Ce fut M. **Laleux**, le président du Syndicat de Dunkerque, qui fit la présentation. M. Ziegler adressa ses souhaits de bienvenue aux congressistes et passa la parole à M. **Broquaire**, qui se plut à donner aux visiteurs les explications les plus claires sur l'étendue des bassins et leur outillage.

Les hôtes de la Chambre de Commerce se sont ensuite embarqués sur un remorqueur, qui navigua dans toutes les darses et s'arrêta au silo à grains, lequel fut visité de sa base au sommet.

A l'Hôtel de Ville

A 19 heures, eut lieu la présentation des congressistes à l'hôtel de ville de Dunkerque. Elle fut faite par M. **Reubrez**, président de la Fédération des « Essi ». Là encore, des souhaits furent adressés aux visiteurs par M. **Charles Valentin**, maire, qui termina en assurant que les Syndicats d'Initiative devaient être admirés parce qu'ils savaient allier la question agréable du tourisme à la question économique.

De l'hôtel de ville, les congressistes se rendirent à la maison du tourisme, où M. **Hocquet**, président du E.A.C.D., les reçut avec M. **Benedetti**, représentant le ministre des Travaux publics. Il leur fit visiter l'immeuble, qui fut admiré par tous.

Le banquet

Le banquet à l'hôtel du Chapeau Rouge suivit. Il était présidé par M. **Valentin**, maire, qui avait à sa droite M. **Benedetti**, représentant le ministre ; **Reubrez**, président de la Fédération des « Essi » ; **Ziegler**, délégué de la Chambre de Commerce ; **Laloux**, président du Syndicat d'Initiative de Dunkerque ; **Leynart**, président du Syndicat d'Initiative de Malo ; à sa gauche, M. **Audigier**, président de l'Union des Syndicats de France ; **Papinot**, sous-préfet ; Mme Benedetti ; MM. **Schipman**, maire de Malo ; **Brocquaire**, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; **Picart**, président honoraire du Syndicat d'Initiative de Dunkerque.

Au champagne, des discours ont été prononcés par M. **Laloux**, qui a fait ressortir que le premier Syndicat d'Initiative du Nord était précisément celui de Dunkerque ; M. **Papinot**, sous-préfet de Dunkerque ; **Reubrez**, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative du France et des colonies ; **Ziegler**, délégué de la Chambre de Commerce ; **Brocquaire**, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines ; **Benedetti** délégué du ministre des Travaux publics, qui a expliqué l'absence de ce dernier, lequel ne manquerait pas de se rendre bientôt à Dunkerque, car il n'ignorait point l'importance de ce port ; **Charles Valentin**, maire, qui clôtura la série des discours en rendant hommage, comme les précédents orateurs, à M. Albert Picart, M. Marquis, le regretté président du Syndicat d'Initiative, et M. Laloux. Le maire de Dunkerque se dit très fier d'avoir reçu les membres des « Essi », à la veille de leur Congrès, et les remercia pour tout le travail qu'ils effectuaient pour l'élévation de la conscience humaine.

Dernière heure sportive

LE MACH DE WATER-POLO TOURCOING-S. C. U. F.

A l'issue de la réunion du bureau international, le bureau international de water-polo a désigné les arbitres qui dirigeront les rencontres internationales inscrites au programme des fêtes du S.C.U.F. d'aujourd'hui et de lundi. Le match Tourcoing-S.C.U.F. sera dirigé par M. Green (Angleterre) et le match S.C.U.F.-Bruges, de lundi, sera dirigé par M. Hoffmann (Allemagne).

DUNKERQUE

Un ouvrier fait une chute de 6 mètres et se blesse grièvement

En travaillant à la construction du Pont Saint-Charles, le journalier Maurice Minesselle, 19 ans, a fait soudainement une chute de six mètres. On l'relève avec une large plaie du cuir chevelu et des contusions multiples à l'avant-bras droit.

M. Paganon, Ministre des Travaux Publics viendrait à Dunkerque

On croit savoir que M. Paganon, ministre des Travaux publics viendra jeudi à Dunkerque pour se rendre à Lynck et à Coppenaxfort afin d'examiner les travaux en cours du nouveau canal. Le ministre se rendrait ensuite à Dunkerque où il serait reçu par la municipalité.

Le ministre serait ensuite reçu à la Chambre de Commerce, après un court déjeuner, il visiterait alors les travaux du port et gagnerait Calais par la suite.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'audience du Tribunal Correctionnel a été présidée par M. Cazes, président. Les condamnations suivantes ont été prononcées :

Vols. — Six mois de prison à Clément Segard, docker, à Dunkerque pour vol de spiritueux en gare.

— Six mois de prison à Auguste Keessemacker, et un mois aux frères Jules et Lucien Loulmau, pour tentative de vol en gare. Le ministère public avait réclamé une condamnation sévère.

Les accidents d'auto. — Le Tribunal a condamné Angebert Bryssa, auteur d'un accident d'auto qui blessa le terrassier Maurice Nicot, Bruyne paiera 100 fr. d'amende, deux amendes de cinq fr. pour les contraventions.

Le Tribunal a accordé 1.000 fr. de provisions à la partie civile.

Les négligences coupables. — Le Tribunal a enfin condamné les nommés Joseph D..., à 300 fr. d'amende, pour ne pas avoir fait désinfecter une voiture à bestiaux ; Achille Masselis, éleveur, à 100 fr. d'amende ; Paul Aernout, marchand de